



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service Transitions,  
Ressources et Milieux  
Bureau Protection de la  
Ressource en Eau**

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**Batilogistic  
rue de l'Europe  
57370 PHALSBOURG**

Dossier suivi par :  
Isabelle BUISINE

Mèl : isabelle.buisine@seine-maritime.gouv.fr  
Mèl : ddtm-strm-bpre@seine-maritime.gouv.fr

Tél. : 02 76 78 33 96

Objet : dossier de demande de régularisation instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **Régularisation de 4 piézomètres sur la commune de Barentin accord**

Réf. : **76-2023-00178**  
Cette référence est à rappeler dans  
toute correspondance

Rouen, le **17 OCT. 2023**

Monsieur,

Par courriel reçu le 03 octobre dernier, vous m'avez transmis l'ensemble des éléments suite à ma demande de compléments du 22 septembre 2023.

Après examen des compléments apportés au dossier, j'ai l'honneur de vous annoncer que je n'ai plus d'observation à émettre sur ce dossier.

La rubrique du tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement concernée par vos ouvrages est la suivante :

Rubrique	Intitulé	Régime	Arrêtés de prescriptions générales correspondant
1.1.1.0	Sondage, forage y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau. (D)	Déclaration	Arrêté du 11 septembre 2003

Je vous rappelle l'obligation de reboucher ces ouvrages lorsque ceux-ci ne seront plus exploités, conformément à l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Responsable du Bureau  
Protection de la Ressource en Eau



Nicolas LECLERC